



VIRY NOUVEUIL

ACTUALITES

N°156 octobre 2021



Mairie TELEPHONE: 03 23 52 15 60

E.MAIL: mairie.virynouveau@wanadoo.fr

FAX: 03 23 39 82 57

Policier municipal TELEPHONE: 06 70 52 09 02

Dicton du mois: Si octobre s'emplit de vent, du froid tu pâtiras longtemps.

Dates	Manifestations	Lieux
Samedi 9 octobre	Théâtre gratuit à 20h30 « Cie TOPAZE » <u>Délires sur canapé</u> . Ouverture des portes à 20h00. <u>Pass sanitaire ou test PCR obligatoire</u> . Réservation en Mairie.	Salle Jean Racine
Dimanche 10 octobre	Marche aux étangs dans le cadre d'Octobre Rose 9h30 	Etangs de Viry-Nouveau
Samedi 23 octobre	Messe à 18h30	Eglise de Viry-Nouveau

État civil

Mariages: M. FOULON Pierre et Mme ANCELET Céline le 11/09/2021

Décès: M. STIEGER Michel le 29/08/2021 à l'âge de 81 ans

M. BRINDEL Jean le 14/09/2021 à l'âge de 83 ans

Naissances: SERVIGET Maylone le 13 août 2021

RIOS Samuel le 12 septembre 2021



INFOS LOCALES

HORAIRES OUVERTURE DU CIMETIERE PERIODE HIVERNALE A compter du 1^{er} novembre, le cimetière sera ouvert de 8h30 à 17h00.

COLLECTE DES DECHETS VERTS Ramassage jusqu'au 9 novembre 2021.

HORAIRES OUVERTURE ET FERMETURE DES PARCS Du 1^{er} au 15 octobre 2021 les horaires sont les suivants: 8h30-19h30. Du 16 octobre au 31 octobre: 8h30-18h. A compter du 1^{er} novembre, les parcs seront ouverts de 8h30 à 17h00. Ils seront fermés pour la période hivernale du 1^{er} décembre au 28 février.

HORAIRES DES BUS POUR LES COLLEGIENS ET LES LYCEENS

Pour les enfants domiciliés sur Viry-Nouveau, les horaires sont les suivants le lundi, mardi, jeudi et vendredi:

Départ Place de Nouveau: 7h18

Arrêt rue Jean Jaurès (Viry): 7h25

Arrêt rue Pasteur (Collège J. Cartier): 7h30

Arrivée Place Bouzier: 7h38

Le mercredi: **Départ** Place de Nouveau: 7h18- Arrêt rue Jean Jaurès: 7h25- Arrêt rue Pasteur (Collège J. Cartier): 7h30- Arrivée Place Bouzier: 7h38

Retour Place Bouzier: 12h15- Arrêt rue Pasteur (Collège J. Cartier): 12h19-

Arrêt rue Jean Jaurès: 12h22- Arrivée Place de Nouveau: 12h29

Attention le samedi: sur réservation au 03 23 40 27 90

Départ Place Bouzier: 17h40

Arrêt rue Pasteur (Collège J. Cartier): 17h44

Arrêt rue J. Jaurès (Viry): 17h47

Arrivée Place de Nouveau: 17h54



RAPPEL HORAIRES OUVERTURE MAIRIE EN PERIODE SCOLAIRE

Pendant la période scolaire, la Mairie ouvre les lundi, mardi, jeudi et vendredi à 8h30.

CONTRÔLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Prélèvement fait le 06/08/2021. **Conclusion sanitaire:** Eau conforme aux exigences de qualité, définies par le Code de la Santé Publique, pour les paramètres analysés.

L'eau est consommable. Pour plus de renseignements, s'adresser en Mairie.



DETECTION D'UN FOYER D'INFLUENZA AVIAIRE SUR LA COMMUNE D'AUBENTON

Mesures de biosécurité à appliquer dans les basses-cours à destination des détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation personnelle, non commerciale.

**INFOS
LOCALES
(suite)**

-Exercer une surveillance quotidienne de vos oiseaux- Aucune volaille ne doit entrer en contact direct avec des volailles d'un élevage professionnel- Limiter l'accès de la basse-cour aux personnes indispensables à son entretien- Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages- Protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité- Ne jamais utiliser d'eaux de surfaces: eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée...pour le nettoyage de votre élevage- Réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour la basse-cour- Les fientes et fumiers ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2mois.

RAPPEL CIVILITE ET ENVIRONNEMENT Les substances inflammables ne doivent pas être déversées dans vos canalisations, elles sont facilement identifiables grâce à leur pictogramme (exemples : l'essence, le pétrole et ses dérivés, le méthanol, l'alcool à brûler, les peintures métalliques, les bombes de peinture, les solvants comme le white spirit, l'acétone, dégivrants pare-brise, colles et dérivés aérosols, laques...). Une nuisance olfactive a été constatée dimanche soir dans la rue Jean-Jacques Rousseau. Nous en appelons au civisme de chacun.



RODEOS MOTORISES Les rodéos motorisés nourrissent le sentiment d'insécurité et d'abandon ressenti par les administrés. Désormais, le fait d'adopter, au moyen d'un véhicule terrestre à moteur, une conduite répétant de façon intentionnelle des manœuvres constituant des violations d'obligations particulières de sécurité ou de prudence ou qui troublent la tranquillité publique est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende. Le code de la route prévoit également des peines complémentaires, telle la confiscation systématique du véhicule qui a servi à commettre l'infraction.

ATTENTION TROTINETTES ELECTRIQUES Beaucoup utilisent la trottinette électrique pour les trajets scolaires, professionnels ou de loisirs. Le décret 2019-1082 du 23/10/19 prévoit dans son article 23 que la nuit ou par temps de brouillard, le port du gilet fluo ainsi que l'éclairage avant et arrière sont obligatoires. Il est interdit de rouler à deux de front (côte à côte). Nous vous conseillons vivement de vérifier que votre assurance vous couvre pour ce type d'engin.



FAUTEUIL ROULANT ELECTRIQUE Un fauteuil roulant électrique est un dispositif médical destiné au déplacement d'une personne en situation de handicap: la personne en fauteuil roulant doit être considérée comme un piéton. En cas d'accident de la circulation, elle doit être totalement indemnisée.

ELAGAGE DES PLANTATIONS QUI AVANCENT SUR LES VOIES PUBLIQUES

Le maire peut imposer aux riverains des voies publiques d'élaguer ce qui dépasse sur le domaine public ou d'abattre les arbres de leur propriété qui menacent d'y tomber. Le maire peut faire procéder à l'exécution d'office des travaux. Enfin, l'article R. 116-2 du code de la voirie routière punit de l'amende prévue pour les contraventions de 5^{ème} classe ceux qui « en l'absence d'autorisation, auront établi ou laissé croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier ».

NOUVELLES CONSIGNES DE TRI Les nouvelles consignes de tri des emballages en plastiques sont entrées en vigueur le lundi 13 septembre. Désormais tous les emballages et papiers sont à déposer dans le bac jaune: Bouteilles et flacons en plastique, emballages métalliques, cartons et briques alimentaires, tous les papiers, journaux, magazines + pots et barquettes en plastique + boîtes et tubes en plastique + sacs, sachets et films en plastique + petits emballages métalliques.

Concernant les bacs de déchets verts, la Communauté d'Agglomération n'est plus en mesure de remplacer les bacs volés, cassés ou endommagés. **Conteneurs acceptés:** -poubelle avec un couvercle vert ou avec un autocollant -des caissettes -des cageots -des sacs en papier -en fagots -en carton, facilement manipulables et ne pesant pas plus de 10kg. La communauté d'agglomération (57 bd Gambetta à Chauny) ou la société SEPUR (ZI de Tergnier bd du 32^{ème} régiment d'infanterie) fournit l'autocollant « DECHETS VERTS » nécessaire pour que votre bac soit collecté.

EXCUSES A M. BRUNO TETAR Un oubli bien involontaire! Parmi les magasins cités dans le précédent bulletin, nous devons bien sûr ajouter celui de M. Bruno Tétar situé en face de l'église qui propose toujours un grand choix de vins, bières... à tous les prix et en coffrets cadeaux . N'hésitez pas à lui rendre visite!



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Communauté d'agglomération Chauny-Tergnier-La Fère

Le Président de la communauté d'agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de zonage d'assainissement des eaux pluviales. L'enquête publique se déroulera du 27 septembre 2021 au 30 octobre 2021 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

**INFOS
LOCALES
(suite)**

Résultats de l'Open Art et fenêtres Miroiterie de Chauny 2021 du TCVN

Cette 27^{ème} édition a enregistré la participation de **187 joueurs** et près de **300 matchs** sur les 3 semaines du tournoi. **Voici le palmarès de cette édition:** L'Open Hommes a enregistré 126 joueurs de NC à 0. En finale, **Jonasz N, 1/6 (TC Cormontreuil)** s'impose contre **Obry C, O (RTC Roubaix)** sur le score de 6/4 6/3. L'Open Dames a enregistré 38 joueuses de NC à 4/6. En finale, **notre benjamine locale du Club, Carpentier N, 15 (TCVN)** s'impose contre **Rivière L, 5/6 (TC Compiègne Pompadour)** sur le score de 6/3 2/6 6/2. Le Club tient à remercier les joueuses et joueurs pour leur fair play et leur bonne humeur, le Maire de Viry-Nouveau, le Comité de l'Aisne et la Ligue des Hauts de France. Nous remercions également les sponsors fidèles du Club et plus particulièrement la Miroiterie de Chauny et Chai Nico pour leur engagement avec le Club. Enfin nous remercions chaleureusement les bénévoles pour les permanences et le travail effectués, les arbitres des finales et les juges arbitres du tournoi qui ont œuvré pour que cette édition soit encore un succès malgré cette période du Covid.

TENNIS CLUB DE VIRY-NOUREUIL



LA PETANQUE VIROISE

Challenge Jean-Marc Neubrand:

1^{er} LIBERT Damien, 2^e DUPONT Jean-Pierre, 3^e et 1^{ère} féminine LACAILLE Françoise.



Résultats des différents concours:

Challenge Didier Goguillon:

1^{er} MARCHETTI André, 2^e PIERRET Yvon, 3^e PEROMET Michel.



LA PECHE VIROISE

Les eaux ayant baissé, **Actionnaires du Héron**, vous allez pouvoir arracher des jussies sur vos emplacements. Certains emplacements sont envahis. Nous vous rappelons les règles à respecter pour l'arrachage des jussies: utiliser des sacs poubelles ou des poubelles, arracher les jussies et les mettre dans le sac ou la poubelle. Aller vider les sacs ou les poubelles à l'emplacement prévu et reprendre les sacs ou les poubelles vides. (Toute personne jetant les jussies n'importe où, sera exclu définitivement de l'Amicale). Emplacements avec jussies: **2 3 5 6 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 25 26 27 29 30 31 32 33 35 36 37 38 39 40 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 56.**

Actionnaires de la Sablière, des emplacements commencent à être touchés: **4 5 7 8 9 10 11 20 47 49 57 58 78 79 80 81 82 83 84 85.** Le samedi 11 septembre, les Membres du Bureau ont réalisé un arrachage sur la Sablière et le Héron.

Qu'est-ce que la jussie rampante? Elle est originaire d'Amérique du Sud. C'est une plante aquatique envahissante pour les cours d'eau. Elle empêche la pénétration de la lumière vers le fond en occupant toute la niche écologique offerte par les nombreux habitats. L'obstruction des canaux et la colonisation des bordures d'étangs entravent directement les activités de pêche en limitant l'accès à l'eau libre. La perturbation des équilibres physico-chimiques va transformer la valeur qualitative des secteurs piscicoles par un appauvrissement du milieu en poissons.



Les membres du Bureau

BALL TRAP DE LA SOCIÉTÉ DE CHASSE



Beau succès pour le ball trap organisé par la Société de Chasse Viroise.



L'équipe Pédagogique:

-Mme CLIN Aurélie, petite section, moyenne section, le lundi, le mardi matin et le jeudi,
Mme TETAR Judy le mardi après-midi et le vendredi.

ATSEM: Mme DUROYON Louise.

-Mme POIRET Myriam, grande section-CP.

ATSEM: Mme LEGRAND Céline. (50%)

-Mme SOVEAUX Catherine, GS-CE1. Décharge de direction: Mme BRUNETEAU Blanche (le lundi).

ATSEM: Mme LEGRAND Céline. (50%)

-Mme ROSE Maryline, CE2-CM1.

-Mme MEURET Laurence, CM1-CM2. AVS: Mme LEBEAU Claire le mardi et le vendredi (12h).



L'ACCUEIL DU MATIN

L'ETUDE

LA GARDERIE

LA CANTINE

